

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

CONFIDENTIALITÉ

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels oblige un organisme public à protéger les renseignements personnels qu'il détient dans l'exercice de sa mission. Afin de respecter cette obligation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a masqué les renseignements personnels concernant les personnes physiques figurant dans certaines réponses listant les bénéficiaires d'aide financière.

RESPONSABILITÉ AU SEIN DU PORTEFEUILLE ET QUESTIONS NON RÉPONDUES

Certaines questions ne figurent pas les unes à la suite des autres. En effet, certaines questions sont répondues par l'un ou l'autre des organismes du portefeuille Agriculture Pêcheries et Alimentation. La table des sections est présentée à la page suivante. Certaines questions sont non répondues. La liste de ces questions et des justificatifs est présentée à la page suivante.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

TABLES DES SECTIONS	PAGE
Section Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ)	p.9
Section Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	p.29
Section La Financière agricole du Québec (FADQ)	p.35

Liste et justification des questions non répondues

	QUESTION NON RÉPONDUE	JUSTIFICATION
RP2-02	Concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle aux questions RP1-22 et RP1-23.
RP2-04	Concernant le Programme Proximité : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires du Programme Proximité. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme Proximité dans la dernière année. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-17.
RP2-06	Concernant le programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région : a) Cout total du programme dans la dernière année. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-11.
RP2-08	Concernant le programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière écoulée. Ventiler par région	Ce programme a pris fin le 31 mars 2023.
RP2-09	Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique au 31 mars.	Ce programme a pris fin le 31 mars 2023.
RP2-10	Concernant le programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-08.
RP2-12	Concernant le programme de soutien au développement des entreprises serricoles : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-27.
RP2-18	Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles en production biologique, excluant les productions acéricoles. Ventiler par région et par type de production.	Ces données sont disponibles en ligne via le Portail Bio-Québec du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants : https://www.portailbioquebec.info/types-operations-exploitants-par-region

RP2-19	Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles faisant de la mise en marché de proximité. Ventiler par région et par type de production.	Les données tirées des fiches d'enregistrement ne permettent pas de donner un portrait juste des entreprises agricoles faisant de la mise en marché en circuit court.
RP2-21	Nombre de travailleuses et travailleurs étrangers accueillis dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-109.
RP2-22	Pourcentage des achats alimentaires québécois dans les ministères et les organismes publics dans la dernière année écoulée. Ventiler par secteur d'activité.	Le MAPAQ ne dispose pas des informations pour répondre à cette question.
RP2-23	Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs, ventilées par région, par type d'abattoir et par volume d'abattage.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-30.
RP2-24	Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs de proximité. Ventiler par région.	Les listes de détenteurs de permis délivrés par le MAPAQ, incluant les abattoirs de proximité, peuvent être consultées en tout temps à cette adresse : https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bh/etablissements-sous-permis
RP2-25	Nombre d'inspections d'abattoir effectuées dans la dernière année écoulée, ventilées par région et par type d'abattoir.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-32.
RP2-26	Concernant le programme « Prime-Vert » : les sommes allouées (totales et ventilées par région) dans la dernière année écoulée.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-18.
RP2-30	Sommes dépensées par le ministère pour réduire l'usage des pesticides et appuyer les producteurs dans la transition vers des alternatives aux pesticides dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement.	La question est répondue par les demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle à la question RP1-45.
RP2-32	Veuillez fournir le nombre et le pourcentage de prescriptions agronomiques produites par des agronomes du MAPAQ qui impliquent la vente et l'usage de pesticides dans la dernière année écoulée.	Les agronomes à l'emploi du MAPAQ n'offrent pas de services de première ligne aux entreprises agricoles et, de ce fait, n'émettent pas de prescriptions agronomiques.
RP2-39	Concernant l'éventuelle imposition de tarifs à l'exportation des États-Unis a) Tous les scénarios d'impact budgétaire des tarifs américains sur les exportations agricoles québécoises. b) Liste et classification des produits agricoles québécois les plus vulnérables à une hausse des tarifs aux États-Unis. c) Volume des exportations québécoises vers les États-Unis.	Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires 2026-2027.
RP2-40	Résultats des audits fiscaux réalisés sur les entreprises agricoles au cours des quatre dernières années	Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires 2026-2027.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-01

Fonds attribués à l’adaptation aux changements climatiques

- a) Liste des programmes d’adaptation aux changements climatiques financés par le ministère
- b) Bilan de ces financements

RÉPONSE :

a) Liste des programmes d’adaptation aux changements climatiques financés par le Ministère:

- Prime-Vert 2023-2026
- Programme services-conseils 2023-2028 (PSC 2023-2028)

b) Bilan de ces financements:

Programmes	Bilan financier 2025-2026 ¹ (\$) Données en date du 28 février 2026
Prime-Vert 2023-2026	26 057 985
PSC 2023-2028	2 856 107

Soulignons par ailleurs que le Ministère administre des programmes d’aide financière destinés à l’adaptation aux changements climatiques financées par le Fonds d’électrification et de changements climatiques.

¹ Valeur des montants réalisés en 2025-2026 au 28 février 2026

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-03

Les effectifs (en ETC) affectés au Programme de crédit de taxes foncières agricoles, au 31 mars

RÉPONSE :

13 ETC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-05

Les effectifs (en ETC) affectés au Programme Proximité au 31 mars.

RÉPONSE :

0,98 ETC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-07

Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, au 31 mars

RÉPONSE :

1,67 ETC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-11

Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres au 31 mars.

RÉPONSE :

0,20 ETC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-13

Les effectifs (en ETC) affectés au programme de soutien au développement des entreprises
serricoles au 31 mars.

RÉPONSE :

1,31 ETC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-14

Données les plus à jour sur le nombre d’entreprises agricoles.

RÉPONSE :

28 604 exploitations agricoles

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-15

Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs porcins.

RÉPONSE :

Nombre d'exploitations agricoles ayant comme activité principale (revenu) la production porcine : **1 232**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant comme une source d'activité (revenu) la production porcine : **1 814**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant une tête et plus en production porcine : **1 874**

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2025.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 31 décembre 2025, chaque dossier d'exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2025 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-16

Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs maraîchers.

RÉPONSE :

Nombre d'exploitations agricoles ayant comme activité principale (revenu) la production maraîchère : **1 643**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant comme une source d'activité (revenu) la production maraîchère : **2 596**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant une superficie en production maraîchère : **2 733**

La production maraîchère comprend les légumes frais et les légumes de transformation en champs seulement. Les pommes de terre sont incluses dans les données présentées.

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2025.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 31 décembre 2025, chaque dossier d'exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2025 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition
Question numéro RP2-17

Données les plus à jour sur le nombre de serres en production maraîchère. Ventiler par région, par type de production et par volume de production.

RÉPONSE :

Quantité produite de fruits et légumes en serre au Québec en 2024, en tonne métrique (t).

Quantité produite	Total
Tomates	38 568
Concombres	28 568
Laitues	9 172
Poivrons	1 743
Aubergines	140
Légume chinois	58
Fines herbes	337
Pousses et micro-pousses	513
Autres fruits ou légumes*	1 684
Total des fruits et légumes	80 784

* Incluant les germinations, les haricots verts et jaunes, les fraises et les autres fruits ou légumes.
Source : Statistique Canada; compilation du MAPAQ.

Nombre d’exploitations agricoles ayant déclaré un **revenu principal ou secondaire** provenant de la culture en serre toutes productions confondues.

Régions administratives	Revenu principal	Revenu secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent	19	20	39
Saguenay--Lac-Saint-Jean	18	19	37
Capitale-Nationale	26	23	49
Mauricie	18	17	35
Estrie	33	24	57
Montréal	18	3	21
Outaouais	19	14	33
Abitibi-Témiscamingue	15	7	22
Côte-Nord	4	1	5
Nord-du-Québec	1		1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	9	9	18
Chaudière-Appalaches	42	29	71
Laval	38	15	53
Lanaudière	27	25	52
Laurentides	74	20	94
Montérégie*	138	80	218
Centre-du-Québec	24	19	43
Ensemble du Québec	523	325	848

*Incluant les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2024.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l’enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu’une exploitation agricole soit admissible à l’enregistrement, la personne qui demande l’enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l’année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L’enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l’aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n’a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l’information de la Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles, c’est-à-dire qu’une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 31 décembre 2024, chaque dossier d’exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2025 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-20

Données les plus à jour sur le nombre d’agriculteurs et d’agricultrices faisant partie de la relève agricole. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Nombre d’entreprises agricoles ayant déclaré une relève (au 17 mars 2026) :

Régions administratives	Nombre d’entreprises
Abitibi-Témiscamingue	151
Bas-Saint-Laurent	490
Capitale-Nationale	216
Centre-du-Québec	671
Chaudière-Appalaches	1 148
Côte-Nord	18
Estrie	766
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	54
Lanaudière	301
Laurentides	248
Laval	26
Mauricie	161
Montréal	43
Montréal	1 154
Montréal	7
Nord-du-Québec	185
Outaouais	216
Saguenay--Lac-Saint-Jean	216
Total	5 855

Source : entrepôt de données ministérielles (EDM), fiche d'enregistrement

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-27

Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la croissance du secteur biologique dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de production et type de financement.

RÉPONSE :

Au total, près de 2 817 352,86 \$ a été versé pour soutenir le développement du secteur et des entreprises biologiques entre le 1^{er} avril 2025 et le 28 février 2026.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-28

Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de mise en marché et type de financement.

RÉPONSE :

Au total, plus de 1 802 616,89 \$ ont été versés pour soutenir la mise en marché de proximité entre le 1^{er} avril 2025 et le 28 février 2026.

Des associations en mise en marché de proximité ont également reçu des aides totales de 250 000\$ en 2025-2026 pour soutenir le développement du secteur.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-29

Sommes dépensées par le ministère pour stimuler les exportations de produits alimentaires dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement

RÉPONSE :

Au 28 février 2026, le Ministère a dépensé 1 741 965 \$ en 2025-2026 pour soutenir les exportations de produits bioalimentaires.

	Dépenses en transfert 25-26	Dépenses en fonctionnement 25-26
Subvention Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada	1 500 000 \$	
Frais reliés à l’organisation d’activités de commercialisation sur les marchés extérieurs		241 965 \$
GRAND TOTAL	1 741 965 \$	

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-31

Veuillez fournir le nombre d’agronomes au sein du MAPAQ. Ventiler par direction régionale.

RÉPONSE :

Le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation compte 169 agronomes.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-33

Concernant la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois :

- a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée.
- b) Nombre de bénéficiaires.
- c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.
- d) Les effectifs (en ETC) affectés à la Stratégie au 31 mars.
- e) Montant investi pour faire la promotion des aliments du Québec dans la dernière année écoulée. Ventiler par régions administratives.
- f) Le nombre et le pourcentage d'institutions publiques ayant une cible d'achat d'aliments québécois dans la dernière année écoulée. Ventiler par région et par secteur d'activité.
- g) Données les plus à jour sur les résultats des cibles gouvernementales d'achat de produits québécois dans les marchés publics ?
- h) Quelle est la proportion de produits québécois (en pourcentage) parmi les biens achetés par les institutions publiques du Québec au cours des quatre dernières années ?
- i) Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'efficacité de la Stratégie et données les plus à jour de ces indicateurs.

RÉPONSE

- a) 1 934 697\$
- b) Voir RP1-42 pour le nombre d'institutions visées.
- c) La stratégie n'est pas un programme d'aide financière.
- d) 2,1 ETC.
- e) La subvention à Aliments du Québec totalise 3 M\$ en 2025-2026. De ce montant, une somme de 754 697 \$ a été utilisée plus spécifiquement pour faire la promotion des produits bioalimentaires québécois dans le marché institutionnel.
- f) Voir RP1-42 pour le nombre d'institutions visées.
- g) La cible relative à la part des institutions publiques des réseaux visés qui sont engagées pour l'achat d'aliments québécois est dans le Plan stratégique du Ministère et la reddition de comptes se fait annuellement dans le Rapport annuel de gestion.
- h) Le MAPAQ ne détient pas ces informations.
- i) La cible relative à la part des institutions publiques des réseaux visés qui sont engagées pour l'achat d'aliments québécois est dans le Plan stratégique du Ministère et la reddition de comptes se fait annuellement dans le Rapport annuel de gestion.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-38

Concernant le gaspillage alimentaire

- a) Quantité de nourriture gaspillée dans les institutions publiques (exprimée en tonnes ou en valeur monétaire) pour les quatre dernières années disponibles.
- b) Existence d'objectifs gouvernementaux ou de politiques spécifiques visant à réduire ce gaspillage.
- c) Ventilation des données par secteur (écoles, hôpitaux, résidences pour aînés, etc.).
- d) Subventions accordées pour des initiatives de réduction du gaspillage alimentaire au cours des quatre dernières années disponibles.
- e) Montants versés et bénéficiaires.
- f) Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'efficacité des fonds alloués à la lutte contre le gaspillage alimentaire

RÉPONSE

- a) Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ne détient pas cette information.
- b) La Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions* comporte une orientation visant à intensifier les pratiques durables et la réponse aux changements climatiques (orientation 3). Les actions découlant de l'objectif 3.3 *Optimiser la gestion de l'eau et des matières résiduelles* viseront à soutenir les efforts de réduction ou de réutilisation des matières résiduelles et à diminuer les pertes et le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, intitulé « Mobiliser. Accompagner. Participer », le MAPAQ est porteur de trois actions qui peuvent contribuer à réduire le gaspillage alimentaire :

- 2.1.2.2 *Améliorer l'approvisionnement en aide alimentaire* : Cette mesure vise à entreprendre des discussions et des analyses avec différentes parties prenantes du secteur agroalimentaire pour dresser un état des lieux de l'approvisionnement offert aux banques alimentaires et pour évaluer les possibilités d'amélioration.
- 2.1.2.3 *Améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des banques alimentaires du Québec*: Cette mesure vise à soutenir financièrement le développement de projets structurants, tels que l'achat d'équipements pour les entrepôts, de cuisines, de transformation ou de nouveaux locaux.
- 2.1.3.3 *Soutenir La Tablée des Chefs dans la valorisation des surplus alimentaires et dans l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes* : Cette mesure vise à soutenir La Tablée des Chefs afin qu'elle puisse renforcer le programme de récupération alimentaire dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, augmenter le volume de denrées redistribuées aux banques alimentaires, soutenir le développement des cuisines solidaires et déployer des ateliers d'éducation culinaire dans les écoles secondaires et les milieux communautaires.

Dans le cadre du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du MAPAQ, l'action 4 – Encourager l'économie circulaire vise à accélérer la transition des entreprises bioalimentaires vers une économie circulaire par une réduction à la source ou une valorisation des sous-produits, ce qui contribue notamment à diminuer le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2025-2028 de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire, le MAPAQ est porteur et collaborateur à des actions ou des mesures concernant l'objectif 2 *Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire* identifiées pour le secteur bioalimentaire.

- c) Le MAPAQ ne détient pas cette information.
- d) Le MAPAQ ne dispose pas de programme normé d'aide financière spécifique à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire. Le tableau 1 ci-dessous présente les aides financières octroyées au cours des quatre dernières années.
- e) Voir tableau 1.
- f) Voir tableau 1.

Tableau 1 : les aides financières octroyées en 2025-2026

Initiative ou nom du projet	2025-2026	Bénéficiaire	Principaux indicateurs de performance
Laboratoire d'accélération en économie circulaire pour le secteur bioalimentaire		La Transformerie	- Revue littérature des freins et les leviers de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire - Projets d'expérimentation en économie circulaire.
Programme d'aide financière au développement des infrastructures d'entreposage de Banques alimentaires du Québec (BAQ) et autres initiatives d'amélioration des infrastructures et de l'approvisionnement du réseau de l'organisme	6 000 000 \$	Banques alimentaires du Québec (BAQ)	- Nombre de projets financés et investissements générés; - Nombre de bénéficiaires soutenus par région; - Quantité cumulée de nourriture supplémentaire recueillie dans le réseau de BAQ; - Vous pouvez consulter le Programme d'aide financière au développement des infrastructures d'entreposage des Banques alimentaires du Québec.
Soutien à La Tablée des Chefs dans la valoriser des surplus alimentaires et l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes	1 500 000 \$	La Tablée des Chefs	- Nombre d'établissements qui soutiennent le service de récupération et de préparation alimentaire de La Tablée des chefs. - Nombre de portions de nourriture distribuées à des bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire.
Projet-pilote de réduction du gaspillage alimentaire au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal		CIUSSS Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal	- Quantification des perte et gaspillage alimentaire sur les sites visés par le Projet - Qualification des types, contextes et principales causes des pertes et gaspillage alimentaires
Total (\$)	6 500 000\$		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-34

Nombre de demandes de dézonage de terres agricoles faites à la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

2025-2026

Nombre de demandes de dézonage (exclusion) reçues en 2025-2026 (11 mois)					
Nb	Région administrative	MRC	Premier demandeur	No dossier	Date réception (sceau)
1	Montérégie	Le Haut-Richelieu	MRC Le Haut-Richelieu	449888	2025-04-17
1	Bas-Saint-Laurent	Kamouraska	MRC Kamouraska	449878	2025-05-02
1	Mauricie	Les Chenaux	MRC Les Chenaux	450110	2025-05-07
1	Chaudière-Appalaches	Montmagny	MRC Montmagny	450855	2025-07-02
1	Centre-du-Québec	Bécancour	MRC Bécancour	450898	2025-07-03
1	Estrie	Le Granit	MRC Le Granit	451440	2025-08-20
1	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le Domaine-du-Roy	MRC Le Domaine-du-Roy	451852	2025-09-22
7	Nombre total de demandes reçues en 2025-2026 (11 mois)				

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-35

Nombre d'hectares de terres agricoles dont le dézonage a été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

2025-2026

Voir tableau page suivante.

TOUTES LES EXCLUSIONS AUTORISÉES EN PARTIE OU EN TOTALITÉ ENTRE LE 1er AVRIL 2025 ET LE 31 MARS 2026

Région administrative	Municipalité	Premier demandeur	No dossier	Date dépôt décision	Code type de demande	Type décision volet	Superficie visée	Superficie autorisée	Autres volets au dossier: Inclusion ou Utilisation non agricole avec ou sans morcellement		Superficie visée	Superficie autorisée
Abitibi-Témiscamingue	La Morandière-Rochebaucourt	MRC d'Abitibi	448346	2025-05-07	EXCLU	Autorisation	1,3500	1,3500				
Abitibi-Témiscamingue	Rivière-Héva	MRC de La Vallée-de-l'Or	447848	2025-08-07	EXCLU	Autorisation	16,1900	16,1900				
Abitibi-Témiscamingue	Laforce	MRC de Témiscamingue	446284	2025-05-01	EXCLU	Auto. partielle	29,0800	25,6800	UNA	Autorisation	3,4000	3,4000
Bas-Saint-Laurent	Notre-Dame-des-Neiges	MRC des Basques	445631	2025-05-21	EXCLU	Auto. partielle	6,9100	4,7000				
Capitale-Nationale	Saint-Marc-des-Carières	MRC de Portneuf	446048	2025-05-21	EXCLU-INCL	Autorisation	1,1300	1,1300				
Centre-du-Québec	Bécancour	MRC de Bécancour	450898	2026-02-03	EXCLU	Autorisation	0,1662	0,1662				
Chaudière-Appalaches	Saint-Charles-de-Bellechasse	MRC de Bellechasse	449553	2025-10-30	EXCLU	Autorisation	0,8648	0,8648				
Chaudière-Appalaches	Saint-Pamphile	MRC de L'Islet	443664	2025-04-30	EXCLU	Autorisation	7,3500	7,3500	UNA	Autorisation	3,3000	3,3000
									UNA	Autorisation	3,8000	3,8000
Chaudière-Appalaches	Montmagny	MRC de Montmagny	450855	2025-11-04	EXCLU	Autorisation	9,5000	9,5000	INCL	Autorisation	12,8000	12,8000
Estrie	Ascot Corner	MRC du Haut-Saint-François	443034	2025-04-17	EXCLU	Autorisation	1,1700	1,1700				
Estrie	Magog	MRC de Memphrémagog	449381	2026-01-08	EXCLU	Autorisation	0,7800	0,7800	INCL	Autorisation	0,7800	0,7800
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	Hope	MRC de Bonaventure	449427	2026-03-03	EXCLU-INCL	Autorisation	43,1000	43,1000				
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	Percé	MRC du Rocher-Percé	448440	2025-09-25	EXCLU-INCL	Autorisation	30,3000	30,3000				
Laurentides	Brownsburg-Chatham	MRC D'Argenteuil	446249	2025-12-01	EXCLU	Autorisation	5,5000	5,5000				
Mauricie	Saint-Narcisse	MRC des Chenaux	450110	2026-03-11	EXCLU	Autorisation	1,1181	1,1181	INCL	Autorisation	1,1181	1,1181
Mauricie	Saint-Étienne-des-Grès	MRC de Maskinongé	449069	2025-09-23	EXCLU	Autorisation	193,1100	193,1100				
Mauricie	Shawinigan	Ville de Shawinigan	446756	2025-08-20	EXCLU	Auto. partielle	4,6000	3,8800				
Montréal	Sainte-Brigide-d'Iberville	MRC du Haut Richelieu	449888	2025-10-15	EXCLU	Autorisation	0,9667	0,9667				
Saguenay--Lac-Saint-Jean	Roberval	MRC Domaine -du-Roy	451852	2026-03-30	EXCLU	Autorisation	0,1484	0,1484				
Superficies totales autorisées							En EXCL	347,0042	En UNA	10,5000	En incl.	14,6981

Étude des crédits 2026-2027

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-36

Investissements dans un programme de fonds d’urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

État de situation, au 31 décembre 2025¹, du volet Fonds de roulement du Programme Investissement Croissance Durable (PICD)

PICD – FDR ²	Nombre de demandes ³
Demandes reçues au Prêt fonds de roulement	3 361
Demandes autorisées au Prêt fonds de roulement	2 764
Demandes confirmées à l’aide financière (critères et exigences respectés)	2 108
Entreprises en attente de documentation permettant de confirmer leur admissibilité à l’aide financière	656

¹ Les données sont disponible au trimestre
² Données cumulatives du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2025. Les données au 28 février 2026 ne sont pas disponibles.
³ Les redditions étant désormais trimestrielles, les données détaillées les plus récentes disponibles sont celles au 31 décembre 2025; le suivi mensuel est moins détaillé.

- Au 31 décembre 2025, le Prêt fonds de roulement a permis aux entreprises agricoles d’avoir accès à plus de 230 M\$ en liquidités pour les 2 764 demandes autorisées.

Nombre de garanties de Prêt de fonds de roulement par centre de services
1er avril 2023 au 31 décembre 2025

Centre de services	Nombre total de demandes ¹	Traitées	Acceptées ²	Refusées ³	Non admissibles ⁴	En traitement ⁵
00- Siège social ⁶	143	143	109	17	17	0
21- Rimouski	209	209	186	2	21	0
22- Rivière-du-Loup	246	245	216	1	28	1
23- Caplan	27	27	25	0	2	0
26- Alma	276	273	245	1	27	3
28- Lévis	436	430	359	10	61	6
30- Sainte-Marie	319	312	259	3	50	7
33- Trois-Rivières	113	111	81	3	27	2
36- Sherbrooke	205	204	147	15	42	1
38- Saint-Jean-Richelieu	166	160	139	0	21	6
41- Saint-Hyacinthe	221	214	183	1	30	7
43- L'Assomption	243	240	210	8	22	3
46- Châteauguay	258	250	238	3	9	8
50- Rouyn-Noranda	95	95	74	0	21	0
52- Nicolet	153	152	97	18	37	1
53- Victoriaville	191	190	159	4	27	1
58- Gatineau	60	60	37	1	22	0
Tous	3 361	3 316	2 764	87	464	46

¹ Des 3 361 demandes reçues, 1 505 ont été identifiées pour traitement rapide, c'est-à-dire sans autre besoin financier.

² Des 2 764 demandes acceptées, 1 341 ont été traitées en traitement rapide, soit près de 48,5 %; 656 demandes sont en attente de documentation des clients appuyant leur admissibilité à l'aide financière.

³ Les principales raisons de refus sont, notamment, la perspective raisonnable de rentabilité et de viabilité financière non présentes (capacité de remboursement, entreprise pérenne, etc.) et le non-respect des normes agroenvironnementales.

⁴ Les principales raisons de non-admissibilité sont, notamment, l'annulation du client, le non-respect des critères d'admissibilité (excédent monétaire et FDR négatifs), l'absence de désir du client à participer aux programmes d'assurance et de protection du revenu pertinents à sa ou à ses productions (exigence) et le cycle de production non complété.

⁵ Des 46 dossiers en traitement, 25 sont complets pour traitement, et 21 sont en attente de documents des clients afin de compléter leur demande.

⁶ Dossiers se trouvant actuellement à la Direction des comptes spéciaux.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-37

Sommes allouées à des programmes de compensation aux pertes de revenu des producteurs.

RÉPONSE :

Les informations demandées sont présentées dans les documents suivants :

- RP1-72 : Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
- RP1-77 : Programme d'assurance récolte
- RP1-79 : Programme Agri-stabilité
- RP1-80 : Programme Agri-Québec Plus
- RP1-81 : Programme Agri-investissement
- RP1-82 : programme Agri-Québec

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-41

Le nombre d'adhérents à chacun des programmes d'assurance et de protection du revenu de la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée. Effectuer une ventilation par région et par type de production.

RÉPONSE :

Veuillez-vous référer à la réponse de la question RP1-62.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-42

Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée, par région et par type de production:

- a) Assurance-récolte;
- b) Assurance-stabilisation;
- c) Agri-stabilité;
- d) Agri-investissement;
- e) Agri-Québec;
- f) Agri-Québec Plus.

RÉPONSE :

Veuillez vous référer aux réponses des questions suivantes :

- a) RP1-77 : Assurance-récolte;
- b) RP1-72 : Assurance-stabilisation;
- c) RP1-79 : Agri-stabilité;
- d) RP1-81 : Agri-investissement;
- e) RP1-82 : Agri-Québec;
- f) RP1-80 : Agri-Québec Plus.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-43

Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole dans la dernière année écoulée, ventilés par région, pour les programmes suivants:

- a) Financement agricole;
- b) Financement forestier;
- c) Relève agricole;
- d) Subvention à l’établissement;
- e) Subvention au démarrage;
- f) Programme d’appui à la diversification et au développement régional.

RÉPONSE :

Financement agricole autorisé en 2025-2026*		
Région administrative	Nombre de certificats	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	301	123 596 928
Saguenay - Lac-Saint-Jean	113	45 697 859
Capitale-Nationale	53	31 698 800
Mauricie	35	13 625 511
Estrie	205	105 877 077
Montréal	2	100 800
Outaouais	15	9 582 100
Abitibi-Témiscamingue	65	23 473 400
Côte-Nord	7	1 467 200
Nord-du-Québec	1	280 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	33	14 505 000
Chaudière-Appalaches	405	162 891 546
Laval	7	5 497 600
Lanaudière	145	99 866 522
Laurentides	53	21 027 750
Montréal	433	257 608 450
Centre-du-Québec	176	95 331 420
Total	2 049	1 012 127 963

*Données en date du 28 février 2026

Financement forestier autorisé en 2025-2026*		
Région administrative	Nombre de certificats	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	28	4 282 300
Saguenay - Lac-Saint-Jean	-	-
Capitale-Nationale	1	301 300
Mauricie	-	-
Estrie	7	2 665 100
Outaouais	1	90 700
Abitibi-Témiscamingue	1	125 600
Côte-Nord	-	-
Nord-du-Québec	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	406 900
Chaudière-Appalaches	6	1 248 600
Lanaudière	-	-
Laurentides	-	-
Montérégie	-	-
Centre-du-Québec	1	582 400
Total	48	9 702 900

*Données en date du 28 février 2026

Répartition des subventions pour la relève à temps plein en 2025-2026*			
Région administrative	Subventions à la relève à temps plein		
	Entreprises	Personnes	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	24	25	765 000
Saguenay - Lac-Saint-Jean	10	11	350 913
Capitale-Nationale	7	7	270 000
Mauricie	5	6	150 000
Estrie	26	29	865 000
Montréal	-	-	-
Outaouais	1	1	10 000
Abitibi-Témiscamingue	6	6	165 000
Côte-Nord	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
Chaudière-Appalaches	40	45	1 355 000
Laval	-	-	-
Lanaudière	9	12	470 000
Laurentides	6	7	165 000
Montérégie	24	28	985 000
Centre-du-Québec	15	15	420 000
Total	173	192	5 970 913

*Données en date du 28 février 2026. Cette subvention permet l'établissement de jeunes à temps plein en agriculture. La subvention pour la relève à temps plein (établissement) accorde 20 000 \$, 30 000 \$ ou 50 000 \$, selon le niveau de formation; ce qui favorise ainsi clairement les jeunes bien formés pour exploiter une entreprise agricole.

Répartition des subventions pour la relève à temps partiel en 2025-2026*			
Région administrative	Subventions à la relève à temps partiel		
	Entreprises	Personnes	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	11	11	200 000
Saguenay- Lac -Saint-Jean	7	8	115 000
Capitale-Nationale	7	9	100 000
Mauricie	6	6	80 000
Estrie	26	31	455 000
Montréal	1	1	10 000
Outaouais	4	4	55 000
Abitibi-Témiscamingue	6	6	85 000
Côte-Nord	4	5	80 000
Nord-du-Québec	1	1	10 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	5	80 000
Chaudière-Appalaches	29	32	465 378
Laval	2	3	60 000
Lanaudière	6	7	80 000
Laurentides	6	7	145 000
Montréal	17	19	340 000
Centre-du-Québec	11	13	255 000
Total	148	168	2 615 378

*Données en date du 28 février 2026. Cette subvention permet l'établissement de jeunes à temps partiel en agriculture. La subvention pour la relève à temps partiel (démarrage) accorde 10 000 \$, 15 000 \$ ou 20 000 \$, selon le niveau de formation; ce qui favorise ainsi clairement les jeunes bien formés pour exploiter une entreprise agricole.

Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Ce programme est fermé depuis le 31 mars 2020; ce qui coïncide avec la mise en place du Programme Investissement Croissance Durable. Les versements se poursuivent conformément aux engagements.

Programmes d'aides financières

Montants versés par la FADQ en 2025-2026, au 28 février 2026, en aide financière dans le cadre du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, du Programme d'appui à la diversification et au développement régional et du Programme Investissement Croissance Durable¹.

Aides financières versées par région administrative en 2025-2026*		
Région administrative	Nombre d'entreprises	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	894	8 330 340
Saguenay - Lac-Saint-Jean	379	3 985 284
Capitale-Nationale	249	2 409 372
Mauricie	195	1 703 585
Estrie	798	6 647 056
Montréal	14	153 547
Outaouais	99	770 688
Abitibi-Témiscamingue	167	1 303 083
Côte-Nord	15	155 353
Nord-du-Québec	1	14 937
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	74	446 124
Chaudière-Appalaches	1 698	13 681 832
Laval	11	152 794
Lanaudière	380	3 452 858
Laurentides	196	1 566 724
Montréal	1 487	13 890 761
Centre-du-Québec	737	6 600 384
Total	7 394	65 264 723

*Données en date du 28 février 2026.
¹ Inclut le Programme Investissement Croissance

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-44

Investissements alloués par la Financière agricole dans la dernière année écoulée.

RÉPONSE :

Programmes	Paielements 2025-2026
Assurance récolte	177 260 441 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	73 494 987 \$
Agri-stabilité	66 658 090 \$
Agri-Québec Plus	18 243 598 \$
Agri-Québec	129 187 605 \$
Agri-investissement	41 050 748 \$
Total incluant la contribution fédérale	505 895 469 \$

Données prévisionnelles en date du 28 février 2026.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-45

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2025-2026
Assurance récolte	Non admissible
Assurance stabilisation des revenus agricoles	0 \$
Agri-stabilité	11 846 044 \$
Agri-Québec Plus	69 125 \$
Agri-Québec	998 672 \$
Agri-investissement	3 970 685 \$
Total incluant la contribution fédérale	16 884 526 \$

Données prévisionnelles en date du 28 février 2026.

- Pour les programmes AGRI, les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu’elles puissent être actives dans plusieurs autres secteurs agricoles. C’est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, comme le porc, mais reçoivent des paiements de ces programmes.
- Pour l’année 2025-2026, aucun paiement du programme ASRA n’a été requis dans le secteur porcin. Toutefois, la FADQ a contribué pour un montant de 83 M\$ aux fonds d’assurances des produits Porcs et Porcelets.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-46

Investissements alloués par la Financière agricole via l'ASRA pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région

RÉPONSE :

Veuillez-vous référer à la réponse de la question RP2-45.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-47

Liste des entreprises ayant reçu du financement de l'ASRA dans le cadre du mécanisme de retrait temporaire de la production porcine. Montant total de ce financement. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veuillez-vous référer à la réponse de la question RP1-73.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-48

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur des grains dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paielements 2025-2026
Assurance récolte	111 308 805 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	51 842 426 \$
Agri-stabilité	13 851 606 \$
Agri-Québec Plus	10 986 812 \$
Agri-Québec	35 353 350 \$
Agri-investissement	10 354 781 \$
Total incluant la contribution fédérale	233 697 780 \$

Données prévisionnelles en date du 28 février 2026.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-49

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production maraichère dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2025-2026
Assurance récolte	25 638 385 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	Non admissible
Agri-stabilité	5 470 732 \$
Agri-Québec Plus	1 547 216 \$
Agri-Québec	17 025 963 \$
Agri-investissement	2 722 411 \$
Total incluant la contribution fédérale	52 404 707 \$

Données prévisionnelles en date du 28 février 2026.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-50

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veuillez référer à la réponse de la question RP2-43.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-51

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veuillez vous référer à la réponse de la question RP2-43.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-52

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région

RÉPONSE :

Veuillez vous référer à la réponse de la question RP2-36

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-53

Révisions réalisées pour le programme d'Assurance récolte.

RÉPONSE :

Le programme d'Assurance récolte (ASREC) a fait l'objet d'importants travaux de révision depuis 2014, notamment pour tenir compte de l'évolution des pratiques agronomiques et des changements climatiques. Ceux-ci ont permis d'offrir de nouvelles protections, d'actualiser des protections existantes et d'améliorer les processus administratifs. Par ailleurs, depuis 2022, la Financière agricole du Québec (FADQ) a entamé les travaux de révision complète de l'ASREC.

Le Québec demeure la province canadienne où l'adhésion au programme ASREC est l'une des plus importantes.

Révisions réalisées en ASREC depuis 2014

2014-2018 - Plan de modernisation de l'assurance récolte - Principales réalisations :

- Actualisation de plusieurs protections, dont la sauvagine;
- Ajout de nouvelles protections, dont les productions biologiques et les cultures émergentes;
- Révision des niveaux et des types de couvertures, par exemple, le prix unitaire différencié;
- Optimisation des processus administratifs;
- Introduction du rabais Relève agricole;
- Foin : Refonte de la protection afin d'augmenter le taux d'adhésion.

2018-2022 - Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte (GTASREC) - Principales réalisations :

Au cours de cette période, plusieurs pistes d'amélioration de l'assurance récolte s'articulant autour de cinq grands thèmes ont été mises en place. Les principales ont été :

- Actualisation des prix unitaires afin de mieux refléter les nouvelles réalités;
- Actualisation des dates limites de semis, de plantations et de récoltes des entreprises;
- Foin : Offre d'une option à 4 fauches à la protection pour le foin et les pâturages
- Grains : Offre de deux nouveaux prix unitaires spécifiques aux productions de niche;
- Grains : Ajout du quinoa et de la caméline à la protection Cultures émergentes ;
- Maraichers : Ajustement des mécanismes de calculs des compensations afin d'améliorer la satisfaction;
- Pommes de terre et grains : Ajout d'une option de garantie à 70 % avec abandon.

Travaux de transformation et révision du design de l'ASREC depuis 2022

Le cycle actuel d'amélioration du programme ASREC est réalisé dans le cadre de la révision du modèle d'affaires en assurance. Les travaux permettent de prendre en considération les préoccupations actuelles et futures de la clientèle ainsi que les changements climatiques. Une refonte complète des systèmes informatiques sera également effectuée.

Des bénéfices importants sont escomptés pour la clientèle par la simplification des protections, la réduction significative des démarches administratives et la réduction des délais et du temps de développement et d'actualisation des protections. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé en février 2025 une implantation graduelle d'un nouveau design du programme ASREC.

Nouveauté 2022-2024

- Grains : Option maximale de garantie définie et ajout d'un prix unitaire offert pour le maïs-grain biologique;
- Maraicher : Modulation par entreprise du seuil d'abandon;
- Foin : Refonte de l'approche par l'amélioration des grilles d'indemnisation et ajustement des dates de début de saison basé sur des secteurs géographiques.

Nouveautés ASREC 2025

- Maraichers : Ajout de la composante catastrophe dans l'établissement de la tarification pour ce secteur. Prolongation de la période de couverture des pertes en entrepôt;
- Petits fruits : Augmentation du prix unitaire pour la canneberge biologique et conventionnelle.

Nouveautés ASREC 2026

- Érable, fraises et grains : Ajout de la composante catastrophe dans l'établissement de la tarification pour ce secteur;
- Grains : Actualisation des zones assurables afin de considérer les changements climatiques;
- Grains : Ajout d'un rabais de prime pour les entreprises qui mettent place des pratiques de couverture hivernale des sols;
- Maraicher : Révision des processus visant à simplifier la constatation des dommages et améliorer la satisfaction de la clientèle.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-54

Ajustement des programmes de soutien financier pour répondre à la baisse du revenu des producteurs agricoles.

RÉPONSE :

Mise en place de la garantie de Prêt de fonds de roulement (fonds d’urgence) par la Financière agricole du Québec à la suite de l’annonce du ministre, le 11 mai 2023, et de la bonification de 30 M \$, en juin 2024, afin d’appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec, de tous secteurs de production, qui éprouvent des difficultés financières ou qui ont des besoins de liquidités à court terme, notamment en raison de la hausse des taux d’intérêt et de l’augmentation du coût des intrants.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question RP2-36.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-55

Investissements stratégiques de soutien à la résilience et viabilité du secteur agricole
Ventiler par région

RÉPONSE :

Mise en place de la bonification de 30 M \$ pour la garantie de Prêt de fonds de roulement (fonds d’urgence) par la Financière agricole du Québec, en juin 2024, afin d’appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec de tous secteurs de production, qui éprouvent des difficultés financières ou qui ont des besoins de liquidités à court terme, notamment en raison de la hausse des taux d’intérêt et l’augmentation du coût des intrants.

Veuillez vous référer à la réponse de la question RP2-36.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-56

Fonds d’investissement pour la relève agricole :

- a) Le nombre de demandes qui ont été réceptionnées à ce jour;
- b) Le nombre de bénéficiaires, à ce jour, et leur secteur d’activité.

RÉPONSE :

Depuis le début des activités de FIRA II, le 4 avril 2025, et au 28 février 2026, ce sont 17 dossiers qui ont été autorisés pour un peu plus de 18 M \$.

	Prêt subordonné		Location-achat		Total
	Nombre	M\$	Nombre	M\$	Investissement FIRA
Total (nombre de dossiers autorisés)	6	0,862	11	17,158	18,02

- a. Le nombre de bénéficiaires, à ce jour, et leur secteur d’activité

Les bénéficiaires se répartissent dans les secteurs de production suivants :

- 6 prêts subordonnés : 862 k \$ pour des entreprises dans les secteurs de l’aviculture, de l’horticulture, de la production ovine et caprine ainsi que porcine;
- 11 locations-achats : 17,1 M \$ pour des entreprises dans les secteurs de l’horticulture, la production laitière, bovine et autres.

Il convient de rappeler que le FIRA II a débuté ses activités le 4 avril 2025 avec une enveloppe de 100 M \$. Cette somme provient de 50 M \$ du gouvernement du Québec par l’entremise de La Financière agricole du Québec (FADQ), 25 M \$ du Fonds de solidarité des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) (FSTQ) et 25 M \$ de Desjardins Holding Financier inc. (DHF).

Pour les activités du FIRA II, veuillez référer à la question RP1-60.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

Question numéro RP2-57

Combien d’agriculteurs ont fait une demande d’indemnisation en 2025 et combien ont reçu une aide financière.

RÉPONSE :

La majorité des productions sont couvertes sur une base individuelle. C’est-à-dire qu’un producteur est indemnisé pour les pertes réelles subies sur son entreprise à la suite de l’ouverture d’un avis de dommage, et ce, selon l’option de garantie qu’il a choisie. Celle-ci varie généralement entre 60 % et 85 %. Par exemple, une option de garantie de 60 % signifie que l’entreprise doit assumer 40 % des pertes avant qu’une intervention ne soit possible. D’autres protections, comme celle pour le foin, sont collectives, c’est-à-dire que l’indemnisation se base sur la perte d’une zone, sans la nécessité pour l’entreprise d’ouvrir un avis de dommage.

Mentionnons que plusieurs avis de dommages sont déposés dès que les producteurs agricoles constatent, au cours de la saison, des dommages potentiels à leurs cultures. En effet, ces avis sont faits à titre préventif sans connaître précisément les pertes réelles qui seront constatées au moment de la récolte ou sans savoir si la perte sera supérieure à leur franchise.

